

Projet de loi Travail :

Amplifier la mobilisation face au déni de démocratie !

Le 26 mai on touche au capital,
Le 14 juin tous à la Capitale!!!

Alors que l'opinion, les jeunes, les salariés, les privés d'emploi, les retraités restent massivement opposés au projet de loi travail, le gouvernement reste sourd à l'appel de la rue!

C'EST INTOLÉRABLE !

Les mobilisations des dernières semaines et les actions ont contraint le gouvernement à modifier son texte et il vient de reculer sur les heures supplémentaires des routiers en rétablissant leur paiement au taux initial.

Cependant, ce projet de loi reste dangereusement régressif pour les autres salariés notamment sur le paiement des heures supplémentaires, ce qui conduirait à être payé moins pour travailler plus. C'est pourquoi la mobilisation doit désormais être amplifiée pour obtenir son retrait définitif.

D'ores et déjà, dans plusieurs secteurs professionnels, des appels à la grève et à sa reconduction ont été lancés à travers des assemblées générales.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, US Solidaires, et les organisations syndicales de jeunesse UNEF et UNL appellent le jeudi 26 mai et le mardi 14 juin, les jeunes, les salariés, les privés d'emploi, les retraités, à rejoindre le mouvement de grève et de manifestations.

POUR le retrait du projet de loi travail
et POUR l'obtention de nouveaux droits !

LE JEUDI 26 MAI

**10H Place du Marché
de La Pallice**

LE MARDI 14 JUIN

**Manifestation nationale
interprofessionnelle Paris**



**Salarié(e)s, privés d'emploi, retraités, jeunes,
DEBOUT !**



Les Heures supplémentaires seront
moins bien payées



Des horaires pouvant être modifiés
3 jours à l'avance
pour les temps partiels



La loi
facilite les licenciements
en cas de transfert d'entreprise



Par simple accord on peut passer
de 10h à 12h
de travail maximum par jour



Trop perçu : Pôle emploi peut
prélever directement
sur les allocations chômage



Les accords d'entreprise
auront maintenant une durée
de 5 ans maximum



Une entreprise peut faire
un plan social sans avoir de
difficultés économiques



Temps partiel :
des heures complémentaires
moins payées



Plus de minimum
de dommages et intérêts en
cas de licenciement injustifié

FACE AU

49.3

Une solution

LA MOBILISATION